



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 87072

Texte de la question

M. Gérard Hamel appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations des masseurs-kinésithérapeutes de la région Centre liées à la non-attractivité de cette profession en secteur salarial. Ils proposent donc pour inverser cette tendance de reconnaître les études avec un niveau en mastère 1, d'augmenter les quotas d'entrée en instituts de formation, de réguler les installations libérales en fonction des besoins régionaux, d'inclure les durées de stage pour le calcul des retraites, de revaloriser les salaires dans la fonction publique hospitalière et en secteur privé, d'autoriser un mode d'exercice privé à l'hôpital ou en centre parallèle à l'activité salariale, de niveler les différences de rémunération entre structures privées et publiques et de favoriser la mise en place d'un réseau de ressources humaines entre le public et le privé. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87072

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2058